



# Chantier de type A



**BRUXELLES MOBILITÉ**  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

PLACE SAINT-LAZARE 2, 1035 BRUXELLES

[WWW.MOBILITE-MOBILITEIT.BRUSSELS](http://WWW.MOBILITE-MOBILITEIT.BRUSSELS)

## Table des matières

<b>Partie 1 : Envoyer une demande de chantier de type A .....</b>	<b>3</b>
1. À quelle période prendra place votre chantier ? .....	3
2. Où souhaitez-vous réaliser votre chantier ? .....	4
3. Comment dessiner l'emprise d'un chantier ? .....	6
4. Assignation d'un Responsable Avis flash .....	9
5. Y a-t-il des jours que vous souhaitez exclure de votre période de chantier ? .....	10
6. Quand voulez-vous réaliser ce chantier ? .....	10
7. Combien de jours ouvrables/non-ouvrables aurez-vous besoin pour votre chantier ? .....	11
8. Choisir sa marge de manœuvre .....	13
9. Quelle est la nature de l'utilisation de la voirie .....	15
10. Identification de l'utilisation de la voirie .....	16
11. Niveau d'utilisation de la voirie .....	16
12. Quel type de travaux sera effectué ? .....	16
13. Choisir la méthode utilisée .....	17
14. Votre demande, est-elle urgente ? .....	17
15. Votre chantier, est-il récurrent ? .....	18
16. Votre chantier, a-t-il un impact sur les utilisateurs de la voirie ? .....	19
17. Demande de dérogation .....	19
18. Respectez-vous les conditions SIAMU ? .....	20
19. Comment ajouter des coupes de mobilité à votre demande de chantier ? .....	21
20. Comment réaliser une demande d'autorisation modificative/complémentaire ? .....	24
21. Comment ajouter un Plan de signalisation à votre demande de chantier ? .....	26
22. Comment ajouter une autorisation de police à votre demande de chantier ? .....	28
23. Comment envoyer un avis de démarrage ? .....	30
24. Comment envoyer un avis flash ? .....	33
25. Comment établir un état des lieux ? (Facultatif) .....	37
26. Comment envoyer un terme de phases ? .....	39
27. Comment ajouter une nouvelle phase ? .....	40
<b>Partie 2 : Contact et liens utiles .....</b>	<b>49</b>

## Partie 1 : Envoyer une demande de chantier de type A

Remarque : Pour les chantiers de type A, le guide d'utilisateur vous guide pas à pas lors de l'introduction de votre demande de chantier, qui se passe dans la version simplifiée d'Osiris. Néanmoins, pour la gestion de la continuité de votre demande, celle-ci se passera sur la version classique d'Osiris. (Ex. : déviation).

### 1. À quelle période prendra place votre chantier ?

Remarque : votre demande de chantier doit être introduite au moins 20 jours ouvrables avant le démarrage de votre chantier.

#### Option n°1 :

Votre chantier est prévu dans les 20 jours ouvrables et pour une durée de 24h maximum, cochez la case « oui ».

#### Option n°2 :

Votre chantier est prévu dans les 20 jours ouvrables, mais pour une durée supérieure à 24h, cochez la case « non ».

#### Option n°3 :

Votre chantier est prévu pour une durée supérieure à 24h, cochez la case « non ».

Remarque : En cas d'intempéries, les retards peuvent vite s'accumuler, c'est pourquoi, nous vous conseillons de prendre une marge de sécurité en comptant quelques jours de chantier supplémentaires.

Quand désirez-vous utiliser la voirie ? (Prenez une marge de sécurité)

J'utiliserai la voirie dans les 20 jours ouvrables et pour une durée d'1 jour.

OUI  NON

Date de début

30/11/2023



Date de fin

28/12/2023



## 2. Où souhaitez-vous réaliser votre chantier ?

**Lors de cette étape, vous devrez choisir l'adresse où se trouvera l'emprise de votre chantier.**

**Vous pourrez effectuer votre choix de plusieurs manières différentes.**

Voici les différentes façons de sélectionner une adresse :

A quelle adresse voulez-vous utiliser la voirie ?

Buffer pour la détection des utilisations de voirie (en m) 200 

**a**

**b** Reprendre une recherche précédente 0u

**c** Reprendre une utilisation existante. 0u

**d** Utiliser ma position 0u

- a. La première manière est tout simplement d'introduire l'adresse du chantier.
  - b. La seconde manière est de « Reprendre une recherche précédente », en cliquant dessus vous tomberez sur une liste d'adresses que vous avez déjà utilisées précédemment. Il vous suffira alors d'en sélectionner une afin de la réutiliser.

A quelle adresse voulez-vous utiliser la voirie ?

[Retour à la recherche d'adresse](#)

Avenue Jan Olieslagers Woluwe-Saint-Pierre 1150

1150, Chaussée de Louvain Woluwe-Saint-Lambert 1200

**Rue des Palmiers Woluwe-Saint-Pierre 1150** ✓

Chaussée de Charleroi Saint-Gilles 1060

— ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● — ● —

◀ Étape précédente Continuer ▶

- c. La troisième manière disponible est de « Reprendre une utilisation existante ». Cette option est principalement disponible pour les utilisateurs qui ont déjà créé des chantiers auparavant. Cela vous permet donc de récupérer l'emprise d'un chantier précédent afin de la réutiliser.
- d. La quatrième manière est d'« Utiliser ma position », qui demandera donc l'accès à votre navigateur afin de vous localiser et utiliser votre localisation comme adresse de chantier.

**Remarque :**

- Le chiffre « 200 » indiqué dans la case supérieure vous avertit que la détection se fera sur les 200m autour de l'adresse que vous vous apprêtez à encoder.
- Le terme d'« emprise » désigne la portion de la voirie nécessaire à l'exécution de votre chantier.
- Le terme de « voirie » indique l'espace présent entre deux façades comprenant la route, les trottoirs, les espaces de stationnement.

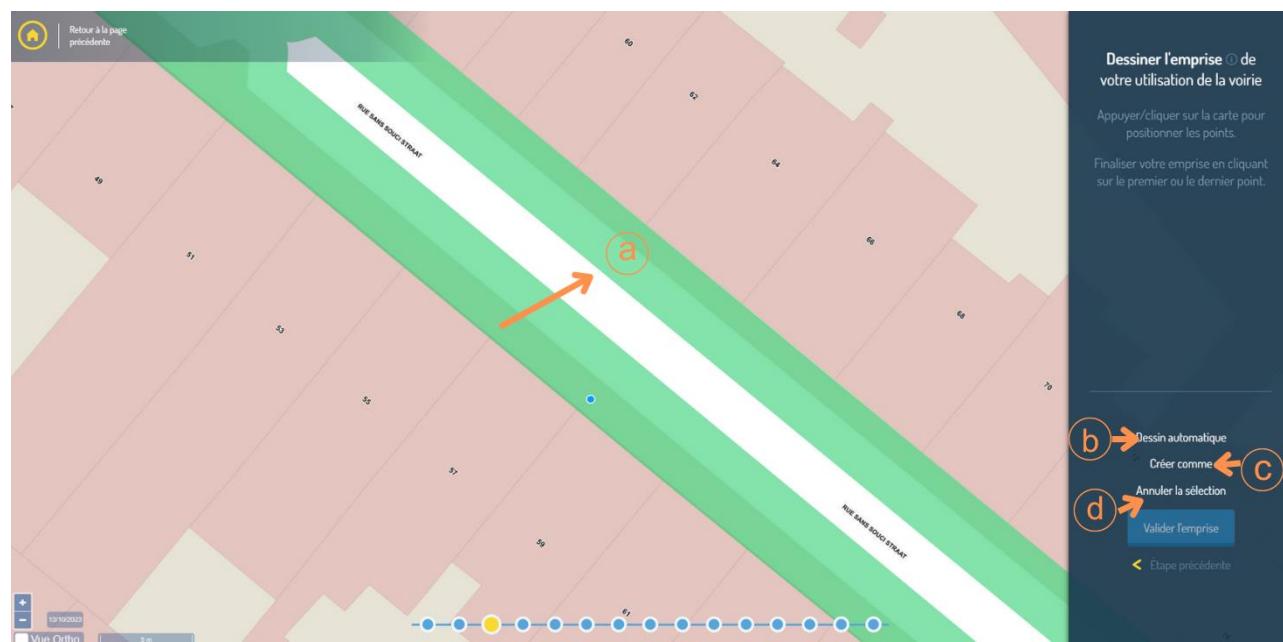


### 3. Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?

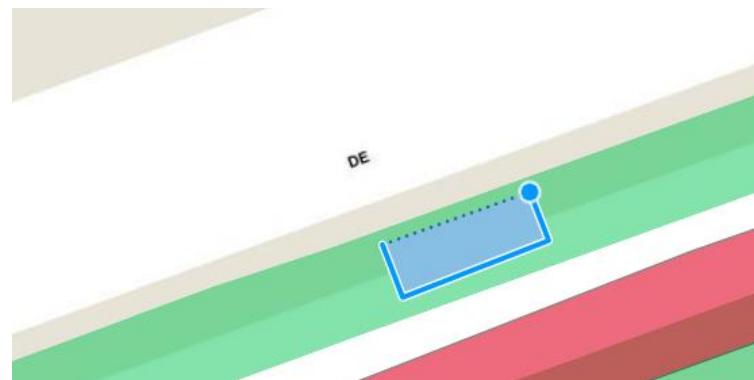
Dans le contexte d'un chantier de voirie, le terme « emprise » fait référence à la zone nécessaire pour réaliser le chantier. L'emprise comprend généralement la surface où les travaux physiques sont effectués ainsi que les zones adjacentes nécessaires pour le stockage des matériaux, l'accès des véhicules de construction, et d'autres activités liées au chantier.

La taille de l'emprise peut varier en fonction de la nature des travaux et de ses spécifications. Il est donc essentiel de la définir dès le début du projet.

Ci-dessous, retrouvez les différentes manières de dessiner votre emprise :



a) Vous avez la possibilité de tracer l'emprise directement sur le plan. Sélectionnez directement des points sur la carte à l'emplacement de votre chantier pour définir votre emprise.





- b) En sélectionnant le « dessin automatique », choisissez la taille de votre emprise en précisant la longueur et la largeur de celle-ci.

Dessin automatique

Taille du chantier

Longueur en m \*      Largeur en m \*

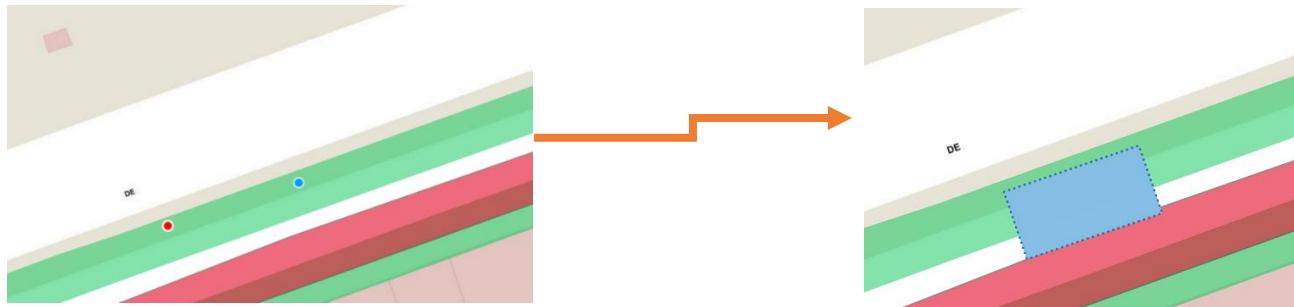
50      10

Orientation du dessin



Fermer      Dessiner

Une fois encodé, sélectionnez deux points sur la carte pour dessiner votre emprise.



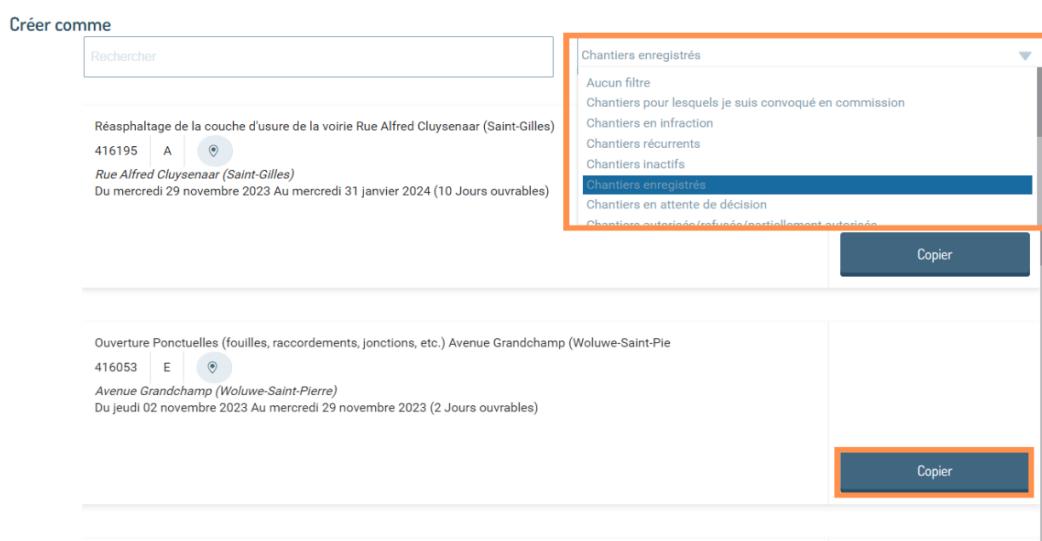
Une fois l'emprise dessinée, il vous est tout à fait possible de la déplacer à votre convenance.

- c) Remarque : Ce bouton est utile uniquement, si vous avez déjà effectué une demande de chantier sur Osiris.

En sélectionnant « Créer comme », vous pourrez réutiliser la même emprise que l'un de vos chantiers précédents.

Choisissez un filtre afin de pouvoir retrouver votre ancien chantier.

Une fois retrouvé, cliquez sur « Copier » afin qu'une emprise identique apparaisse sur votre carte Osiris actuelle.



- d) En cliquant sur le bouton « Annuler la sélection », l'emprise que vous aurez dessinée sera alors effacée.

Remarque : si vous avez dessiné plusieurs emprises, l'entièreté de celles-ci sera supprimée !



#### 4. Assignation d'un Responsable Avis flash

Le responsable avis flash, est la personne en charge d'envoyer l'avis flash à l'administrateur de voirie.

L'avis flash peut être défini comme un message envoyé à l'administrateur de voirie afin de lui notifier le changement de l'état du chantier.

Suivez ces étapes afin de pouvoir assigner un responsable avis flash :

1. Sélectionnez « Assigner un Responsable Avis Flash ».



2. Choisissez la personne de votre organisation que vous voulez assigner. Validez ensuite votre choix et cliquez sur « continuer » pour passer à l'étape suivante.

Organisation ou Acteur

	ZAB	<input type="button" value="1"/>			
		DUPONT Michelle			



## 5. Y a-t-il des jours que vous souhaitez exclure de votre période de chantier ?

Lors de cette étape, choisissez les jours que vous voulez « exclure » durant la période sélectionnée précédemment.

Les jours d'exclusion sont donc les jours durant lesquels le chantier ne sera pas exécuté.

Souhaitez-vous ajouter des exclusions ?

Date de début	Date de fin
23/01/2024	12/03/2024

**Ajouter une exclusion**

## 6. Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?

Lors de cette étape, choisissez vos préférences concernant l'exécution de votre chantier.

Vous devrez faire trois choix différents :

- Le premier, étant de choisir si votre chantier est effectué durant des jours ouvrables, uniquement durant le weekend ou 7J/7.
- Le second choix, est de choisir si votre chantier est exécuté en journée, de nuit ou 24h/24.
- Et pour finir, vous aurez la possibilité de choisir si vous désirez exécuter votre chantier durant les heures de pointe, durant les vacances scolaires et/ou durant les jours fériés.

Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?

<b>Jours ouvrables (5/7) </b>	Week-ends uniquement	7j/7
<b>En journée uniquement </b> de <b>06:00</b> à <b>22:00</b>	De nuit uniquement	24h/24
<b>Hors des heures de pointe</b>	<b>Vacances scolaires incluses</b>	<b>Jours fériés inclus</b>



## 7. Combien de jours ouvrables/non-ouvrables aurez-vous besoin pour votre chantier ?

### a. Jours ouvrables

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement en jours ouvrables, indiquez le nombre de jours ouvrables total d'exécution. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

Remarques :

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours ouvrables  
(5/7 de 6h à 22h)



0

Max 36 jours ouvrables

### b. Jours non-ouvrables

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement pendant des jours dits non ouvrables, choisissez alors le nombre de jours non ouvrables total d'exécution.

Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans les jours que vous vous apprêtez à indiquer.

Remarques :

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours non ouvrables  
(Fériés/week-end)



0

Max 6 jours non ouvrables



### c. 7j/7

Dans le cas où votre chantier se déroule 7j/7, celui-ci comprend alors les jours ouvrables ainsi que non ouvrables.

Choisissez alors le nombre de jours durant lesquels vous souhaitez réaliser votre chantier. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

Remarques :

- Dans les encadrés orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables/non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ces nombres sont variables et s'adaptent à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

<p>Jours ouvrables (5/7 de 6h à 22h)</p> <p>0</p> <p>Max 17 jours ouvrables</p>	<p>Jours non ouvrables (Fériés/week-end)</p> <p>0</p> <p>Max 6 jours non ouvrables</p>
---	--



## 8. Choisir sa marge de manœuvre

Dans votre récapitulatif des périodes, choisissez la flexibilité de votre marge de manœuvre. Dans le semainier, choisissez les horaires durant lesquels vous souhaitez effectuer votre chantier. Notez qu'il vous est possible de cocher et décocher les cases vertes que vous voyez sur la photo ci-dessous.

### a. Jours ouvrables

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

20 Jours ouvrables

A réaliser entre le 23/01/2024 et le 12/03/2024

✓ Jours ouvrables (5/7)  
✓ En journée uniquement de 06:00 à 22:00

### b. Jours non-ouvrables

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

0 Jour ouvrable

A réaliser entre le 05/02/2024 et le 27/02/2024

✓ Week-ends uniquement  
✓ En journée uniquement de 06:00 à 22:00  
✓ Vacances scolaires incluses



c. 7j/7

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

17 Jours ouvrables

A réaliser entre le 05/02/2024 et le 27/02/2024

✓ 7j/7  
✓ En journée uniquement de 06:00 à 22:00  
✓ Vacances scolaires incluses



## 9. Quelle est la nature de l'utilisation de la voirie

Lors de cette étape, vous devrez choisir la « nature de l'utilisation de la voirie ». Vous trouverez une liste d'utilisations parmi lesquelles vous devriez trouver celle de votre chantier.

**Voici quelques exemples les plus utilisés :**

- Zone de stationnement
  - Déménagement
  - Zone de stockage – Placement d'échafaudage, élévateur, grue, container
  - ...

**Nature de l'utilisation de la voirie**

- Travaux de voirie et d'infrastructure
- Travaux privés d'immeubles ou aménagement de zone ✓
- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.)
- Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs
- Travaux par suite de défauts différents d'urgences (ordonnance 3/05/2018)
- OUverture Ponctuelles (fouilles, raccordements, injections)



## 10. Identification de l'utilisation de la voirie

Lors de l'identification, vous pourrez choisir le nom de votre chantier.

**Identification de l'utilisation de la voirie**

**Entrez le nom de l'utilisation de la voirie:**

<b>FR</b>	Travaux privés d'immeubles ou aménagement de zone Rue Sans Souci
<b>NL</b>	Private bouwwerkzaamheden of gebiedsontwikkeling Sans Soucistraat
<b>Référence</b>	

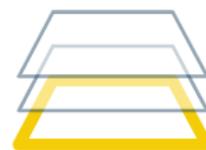
## 11. Niveau d'utilisation de la voirie

Afin de choisir le « niveau d'utilisation de la voirie », vous devrez identifier si votre chantier se passera sur la voirie, dans un tunnel ou sur un pont.

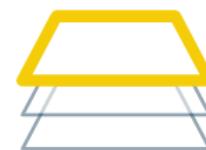
### Niveau d'utilisation de la voirie



Sur la voirie



Dans un tunnel



Sur un pont

## 12. Quel type de travaux sera effectué ?

Lors du choix de type de travaux, vous aurez le choix entre des travaux « hors-sol » ou des travaux en « sous-sol ».

Par définition, un chantier dit « hors-sol » est un chantier qui ne nécessite pas de creuser dans le sol afin d'être exécuté tandis qu'un chantier en « sous-sol », lui, nécessite donc d'être creusé.

### Type de travaux

Travaux hors sol



Travaux en sous-sol



### 13. Choisir la méthode utilisée

Sur cette page, vous devrez choisir la méthode qui sera utilisé lors de l'exécution votre chantier. Il est possible qu'aucune de ces informations ne concerne votre chantier. Dans cette situation, sélectionnez simplement sur la case « Autres ».

**Méthode**

Nombre de tuyaux *	Nombre de tranchées *
0	0

**Extension réseau**

**Raccordement client**

**En tranchées ouvertes**

Étape précédente  Continuer >

### 14. Votre demande, est-elle urgente ?

Si votre chantier est urgent et rentre dans les conditions décrites ci-dessous, cochez la case « urgence » et ajoutez un commentaire pour que votre demande soit introduite.

**Urgence de la demande**

Y a-t-il une **urgence** ? 

Urgence: situation dans laquelle:

a) il existe un risque d'atteinte:  
– soit à l'intégrité des personnes;  
– soit à l'intégrité des biens lorsqu'un risque imminent quant à leur stabilité, salubrité ou sécurité est confirmé par un service d'urgence, un expert agréé ou l'administrateur de voirie;  
– soit à la continuité de l'un des services publics pour lesquels un droit d'usage de la voirie est reconnu par l'article 89 de la présente ordonnance ou par une autre disposition légale;  
– soit à la continuité des services d'urgence;  
– soit à l'environnement, à la condition que l'intervention urgente permette d'empêcher soit la réalisation du risque constaté, soit l'aggravation notable de l'atteinte déjà constatée;  
b) il est nécessaire d'effectuer un chantier sans délai et d'y travailler sans interruption, de jour comme de nuit, jours non ouvrables compris.  
N'est pas considéré comme une interruption le fait de repaver définitivement la voirie dans les cinq jours ouvrables qui suivent la fin de l'intervention ayant nécessité d'ouvrir celle-ci,  
à la condition que, dans l'intervalle, une remise en état provisoire de la zone de travail en assure la viabilité;

**Commentaire: \***

## 15. Votre chantier, est-il récurrent ?

## Votre chantier, est-il un chantier hebdomadaire, mensuel ou unique ?

**Choisissez la récurrence qui correspond à votre chantier.**

**Remarque : si votre chantier est urgent, il n'y aura pas de récurrence possible.**



## 16. Votre chantier, a-t-il un impact sur les utilisateurs de la voirie ?

Si votre chantier à un impact sur un ou plusieurs utilisateur(s) de la voirie, vous devrez alors le(s) cocher.

Remarque : Osiris arrive automatiquement à déterminer si votre chantier à un impact sur les piétons et/ou cyclistes. Pour le reste des usagers, c'est à vous de les sélectionner.

De plus, pour les cyclistes, vous devrez spécifier quel sens de circulation est interrompu et pour les piétons, vous devrez préciser si la circulation est complètement interrompue ou non.

Quels éléments allez-vous **perturber** ?  
Sélectionnez les éléments qui sont perturbés par l'utilisation de la voirie

Cycliste

Plantation

Berme

Stationnement

Piéton

Avec interruption de circulation piéton

Continuer >

## 17. Demande de dérogation

Pour chaque chantier, une demande de dérogation est nécessaire, choisissez celle dont vous avez besoin afin de pouvoir exécuter votre chantier. Remarque : il se peut que votre chantier en ait besoin de plusieurs.

Dérogation

Selectionner les éléments qui nécessitent une dérogation

Si votre utilisation de la voirie répond aux critères ci-dessous, cocher les cases de dérogations appropriées peut vous permettre de bénéficier de procédures plus simples et plus rapides. Nous vous recommandons donc de cocher toutes les cases adéquates pour profiter de ces avantages

Respecter les exigences concernant la circulation des usagers actifs (article 38, § 1er, alinéa 1er, et § 2 de l'arrêté du 4 avril 2019)

L'emprise du chantier est entièrement située en dehors de la chaussée

L'emprise du chantier est entièrement située en dehors de la piste cyclable

Si la circulation des usagers actifs doit être ponctuellement interrompue, prévoir au moins deux signaleurs en charge de signaler et de faire respecter ces interruptions

Continuer >



## 18. Respectez-vous les conditions SIAMU ?

Le SIAMU est le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente. Leurs véhicules (ambulance, fourgon d'incendie) doivent pouvoir circuler en tout lieu pour la sécurité de chacun. Si votre chantier ne permet pas un passage adéquat à ces véhicules, vous devrez alors introduire une demande spécifique.

Respect des conditions SIAMU

Je respecte ce passage ✓

Je NE respecte PAS ce passage

### Art. 35. Circulation des véhicules d'urgence

Une zone de circulation est, en permanence, maintenue libre de tout obstacle entre l'emprise du chantier et le trottoir opposé, en vue de permettre la circulation des véhicules assurant des services d'incendie ou d'aide médicale urgente. Sauf dans les voiries présentant une largeur de 4 mètres ou moins, cette zone présente une largeur de :

- 1<sup>o</sup> Minimum 3 mètres, lorsque la longueur de l'emprise du chantier n'excède pas 20 mètres ;
- 2<sup>o</sup> Minimum 3,5 mètres, lorsque la longueur de l'emprise du chantier excède 20 mètres mais n'excède pas 50 mètres ;
- 3<sup>o</sup> Minimum 4 mètres, lorsque la longueur de l'emprise du chantier excède 50 mètres.

Lorsque l'emprise du chantier se trouve sur ou à proximité d'un endroit où les véhicules de secours sont susceptibles de manœuvrer, une zone de braquage de 11 mètres de rayon intérieur et de 15 mètres de rayon extérieur est, en permanence, maintenue libre de tout obstacle.

[Sauvegarder >](#)



## 19. Comment ajouter des coupes de mobilité à votre demande de chantier ?

Une coupe de mobilité est une vue transversale de la voirie qui a pour but de visualiser les différents éléments qui la composent. La coupe est nécessaire aux administrateurs de voirie afin qu'ils puissent analyser au mieux votre demande.

Remarque :

- Pour certains types de chantiers, la coupe de mobilité n'est pas obligatoire.
- Il n'est pas possible de créer des coupes de mobilité sur Osiris, si vous désirez en créer une, vous pouvez vous rendre sur le site « [Streetmix](#) ». Sur le site « [My Osiris](#) », vous trouverez de plus amples informations sur la création d'une coupe de mobilité.

### 19.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter une coupe de mobilité.

The screenshot shows the 'Demandes' (Requests) dashboard with 14 results. Two chantiers are listed:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)**
  - 5695 | E
  - Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)
  - Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)
  - Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)
  - EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**
  - 5696 | A
  - Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)
  - Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)
  - PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

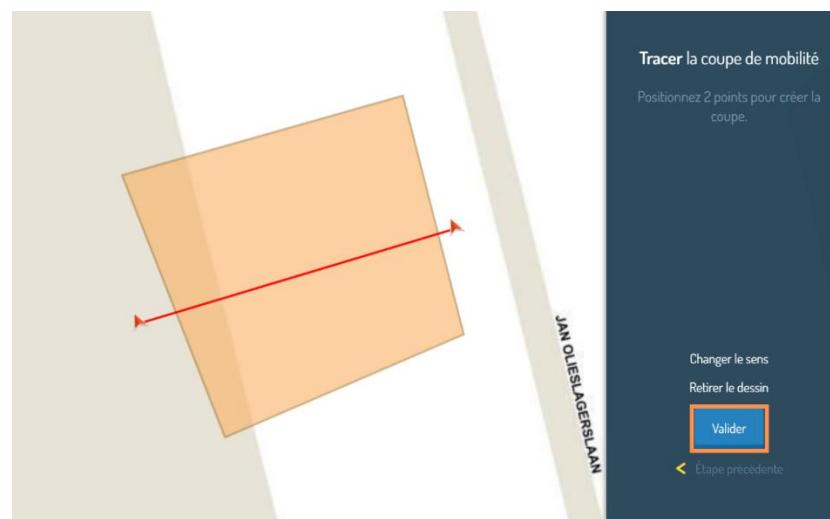
### 19.2. Vous verrez la case « Coupes de mobilité », sélectionnez là.

The screenshot shows the 'Planification' (Planning) tab for the '1 - Equipements Accessoires souterrains' chantier. The left sidebar shows the following items:

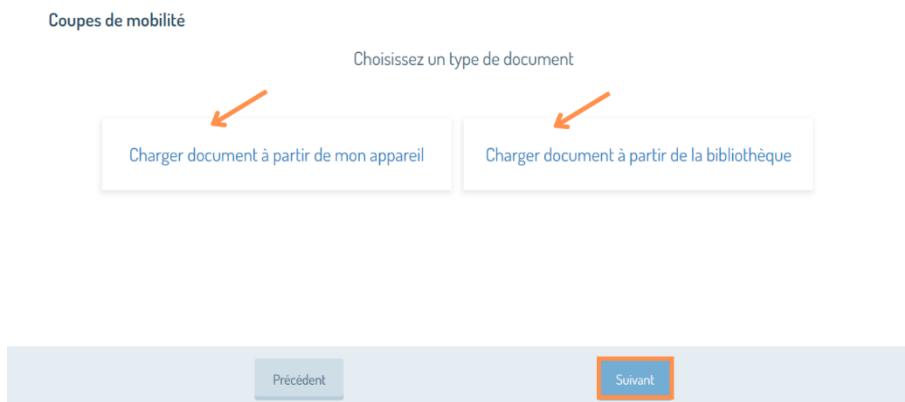
- Coupes mobilité
- Plans signalisation
- Autorisations de police
- Etats des lieux
- Terme de phases
- Envoyer la déclaration d'exécution

The right panel shows a list of tasks:

- Information phase (checked)
- Coupes de mobilité** (unchecked, highlighted with a red border)
- Plans de signalisation (unchecked)
- Autorisations de police (unchecked)
- Envoyer la déclaration d'exécution (unchecked)
- Assigination Responsable avis flash (unchecked)

**19.3. Cliquez ensuite sur « création ».****19.4. Tracez la coupe de mobilité sur l'emprise de votre chantier. Pour cela, sélectionnez les deux extrémités de votre coupe pour que cette dernière soit dessinée. Si vous êtes satisfait de votre coupe, cliquez ensuite sur « Valider ».****19.5. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre coupe de mobilité.**

Remarque : si vous avez sélectionné l'option « charger document à partir de mon appareil », le document devra être en format PDF, tout autre type de fichier ne sera pas reconnu par Osiris.



- 19.6. Choisissez ensuite un nom pour votre coupe de mobilité. Vous avez aussi la possibilité d'ajouter une remarque si vous le désirez et cliquez sur « Sauvegarder ».

Coupes de mobilité

Nom: \* ←

Remarque: ←

Précédent

Sauvegarder

- 19.7. Une fois l'opération de sauvegarde effectuée, si vous voyez une icône verte à côté de « coupes de mobilité », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.

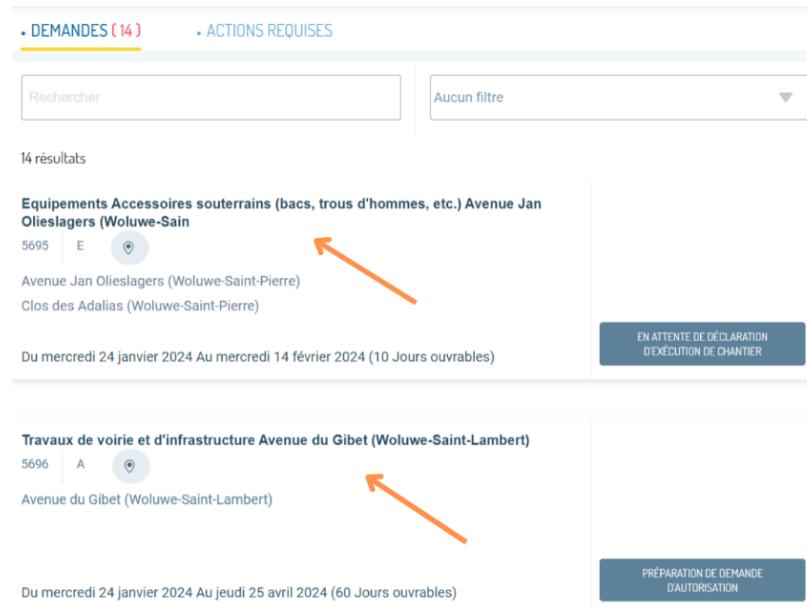




## 20. Comment réaliser une demande d'autorisation modificative/complémentaire ?

Remarque : afin de réaliser une demande modificative/complémentaire, vous devez déjà avoir introduit une première demande au préalable.

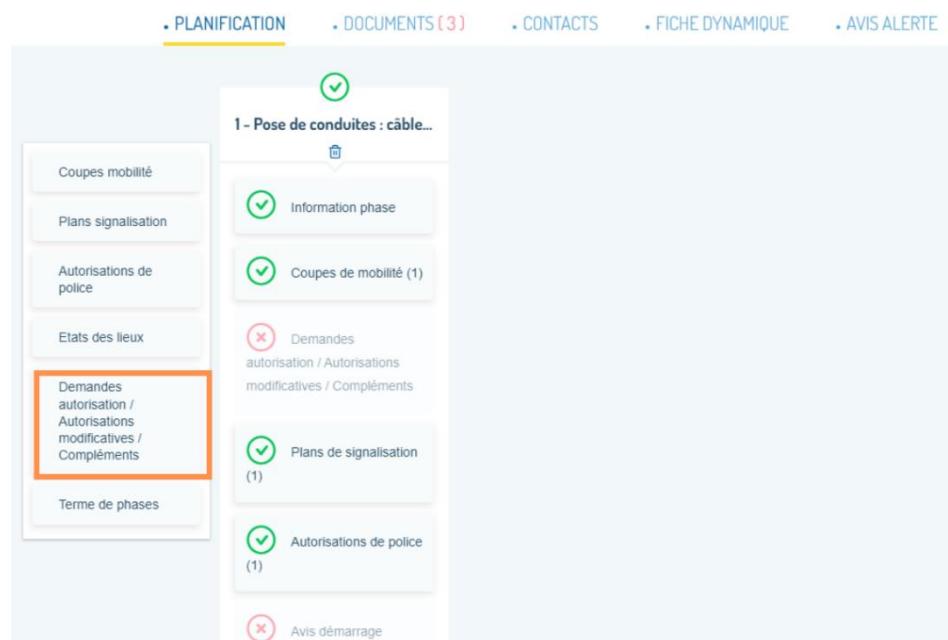
- 1.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez introduire d'une demande modificative/complémentaire.



The screenshot shows the 'DEMANDES (14)' tab selected in the top navigation bar. Below the search bar and filter dropdown, it displays '14 résultats'. Two chantier entries are listed:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)**  
5695 | E   
Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)  
EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**  
5696 | A   
Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)  
PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

- 1.2. Pour introduire une demande d'autorisation modificative/complémentaire, veuillez sélectionner la case dans l'encadré orange.



The screenshot shows the 'PLANIFICATION' tab selected in the top navigation bar. The sidebar on the left lists several items, with 'Demandes autorisation / Autorisations modificatives / Compléments' highlighted by a red box. The main content area shows a list of items with checkboxes:

- 1 - Pose de conduites : câble... 
- Information phase 
- Coupes de mobilité (1) 
- Demandes autorisation / Autorisations modificatives / Compléments 
- Plans de signalisation (1) 
- Autorisations de police (1) 
- Avis démarrage 

**1.3. Sélectionnez ensuite « Nouvelle demande/compléments ».****Demandes d'autorisation / Autorisation modificative / Fournir des compléments****Nouvelle demande / compléments +****1.4. Vous verrez ensuite un message d'information, cliquez alors sur « continuer ».**

Information

Ce chantier va faire l'objet d'un traitement en commission de coordination des chantiers

Annuler

**Continuer****1.5. Sélectionnez la ou les phase(s) concernée(s) et appuyez sur « Transmettre la demande ».**

Demande d'autorisation / compléments pour les phases

**Phase 1 : Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Chaussée de Charleroi (Saint-Gilles)**

Administrateur Régional

RESPECT SIAMU

NON RESPECT SIAMU

Dérogations (0)



Précédent

**Transmettre la demande**



## 21. Comment ajouter un Plan de signalisation à votre demande de chantier ?

### 21.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter un plan de signalisation.

• DEMANDES (14)      • ACTIONS REQUISES

Rechercher      Aucun filtre

14 résultats

**Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)**

5695 | E

Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

**Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**

5696 | A

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 21.2. Vous verrez la case « Plans de signalisation », sélectionnez là.

• PLANIFICATION      • DOCUMENTS (1)      • CONTACTS      • FICHE DYNAMIQUE      • AVIS ALERTE

Coupes mobilité

Plans signalisation

Autorisations de police

Etats des lieux

Terme de phases

Envoyer la déclaration d'exécution

1 - Equipements Accessoire...

Information phase

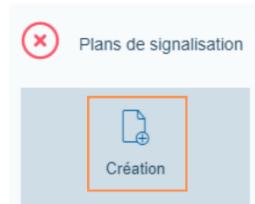
Coupes de mobilité (1)

Plans de signalisation

Autorisations de police

Envoyer la déclaration d'exécution

21.3. Cliquez ensuite sur « création ».

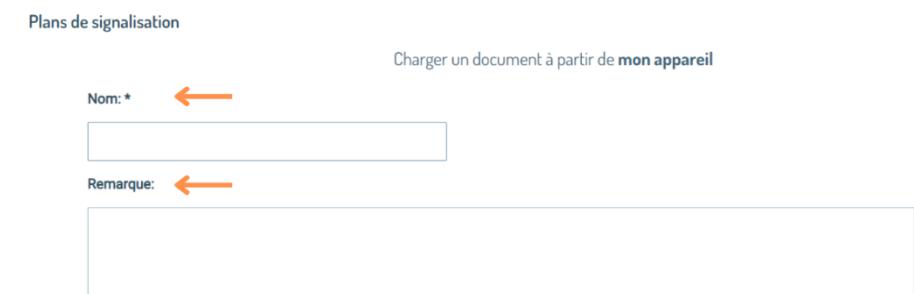


21.4. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre plan de signalisation.

Remarque : Si vous avez sélectionné l'option « charger document à partir de mon appareil », le document devra être en format PDF, tout autre type de fichier ne sera pas reconnu par Osiris.



21.5. Choisissez ensuite un nom pour votre plan de signalisation, vous aurez aussi la possibilité d'ajouter une remarque si vous le désirez et cliquez sur « Sauvegarder ».





- 21.6. Une fois l'opération de sauvegarde effectuée, si vous voyez une icône verte à côté de « Plans de signalisation », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.



## 22. Comment ajouter une autorisation de police à votre demande de chantier ?

Remarque : vous devez faire votre demande d'autorisation de police de votre côté, Osiris n'est que la plateforme sur laquelle vous devrez ajouter le document reçu afin qu'il soit intégré à votre demande de chantier.

- 22.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter une autorisation de police.

- 22.2. Vous verrez la case « Autorisation de police », sélectionnez là.

22.3. Cliquez ensuite sur « création ».



22.4. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre autorisation de police.

#### Autorisations de police

Charger un document à partir de **mon appareil**

Nom: \* ←

Fichier: ←

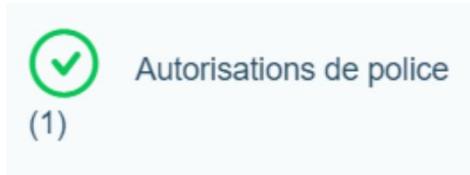
+ Sélectionner un fichier

Remarque: ←

Précédent

Transmettre

22.5. Une fois transmise, si vous voyez une icône verte à côté d'« Autorisations de police », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.





## 23. Comment envoyer un avis de démarrage ?

Un avis de démarrage est un avis qui sera directement envoyé aux administrateurs de voirie ainsi qu'aux différentes parties prenantes pour les informer du démarrage de vos travaux.

### 23.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer un avis de démarrage.

REMARQUE : votre chantier devra d'abord être autorisé avant de pouvoir envoyer un avis de démarrage.

The screenshot shows the 'DEMANDES [14]' tab selected. There are two projects listed:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)**
  - 5695 | E
  - Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)
  - Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)
  - DU mercredi 24 janvier 2024 AU mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)
  - EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**
  - 5696 | A
  - Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)
  - DU mercredi 24 janvier 2024 AU jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)
  - PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 23.2. Cliquez ensuite sur « Avis de démarrage » dans la colonne de gauche.

The screenshot shows the 'Avis de démarrage' section of the dashboard. The left sidebar has a red box around the 'Avis de démarrage' option. The right panel shows a list of items with checkboxes:

- 1 - Pose de conduites : câble...
- Information phase
- Coupes de mobilité (1)
- Demandes autorisation / Autorisations modificatives / Compléments (1)
- Plans de signalisation (1)
- Autorisations de police (1)
- Renoncer
- Avis démarrage
- Assignation Responsable avis flash



**23.3. Sélectionnez la/les phase(s) correspondante(s) et cliquez sur « suivant ».**

**Avis de démarrage**

Sélectionner une ou plusieurs phases

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

[Précédent](#) [Suivant](#)

**23.4. Vous tomberez alors sur le récapitulatif de la période de travail autorisé, cliquez alors sur « envoyer ».**

**Avis de démarrage**

Période de travail : Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines &amp; bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

[Modifier la période de travail](#)

Autorisé							Proposé						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM
AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM
PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT
<b>7</b> Jours ouvrables	A réaliser entre le 25/02/2024 et le 24/03/2024 Sauf du 12/03/2024 à 00:00 au 21/03/2024 à 23:59			Jours ouvrables (57) De nuit uniquement de 22:00 à 06:00 Vacances scolaires incluses			<b>7</b> Jours ouvrables	A réaliser entre le 25/02/2024 et le 05/03/2024 Sauf du 12/03/2024 à 00:00 au 21/03/2024 à 23:59			Jours ouvrables (57) De nuit uniquement de 22:00 à 06:00 Vacances scolaires incluses		

[Précédent](#) [Envoyer](#)

**23.5. Un message de demande de confirmation s'affichera, sélectionnez « oui » afin de confirmer votre demande.**

**Confirmation**

Êtes-vous sûr(e) de vouloir transmettre votre demande à l'administrateur ? (AVIS\_DEM)

Oui

Non

- 23.6. Un message confirmant que votre avis de démarrage a bien été enregistré s'affichera. Cliquez ensuite sur « Continuer ».

Information

Ce message vaut attestation de dépôt de l'avis de démarrage en date du (AVIS\_DEM) 15/02/2024.

Continuer

- 23.7. Une fois envoyé, vous avez la possibilité de parcourir votre avis de démarrage en cliquant sur « Consulter ».

Avis de démarrage

Nouvel avis de démarrage 

Communiqué à l'administrateur le 15/02/2024  
Communiqué à Perm.Mob. le 15/02/2024  
- Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs  
Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

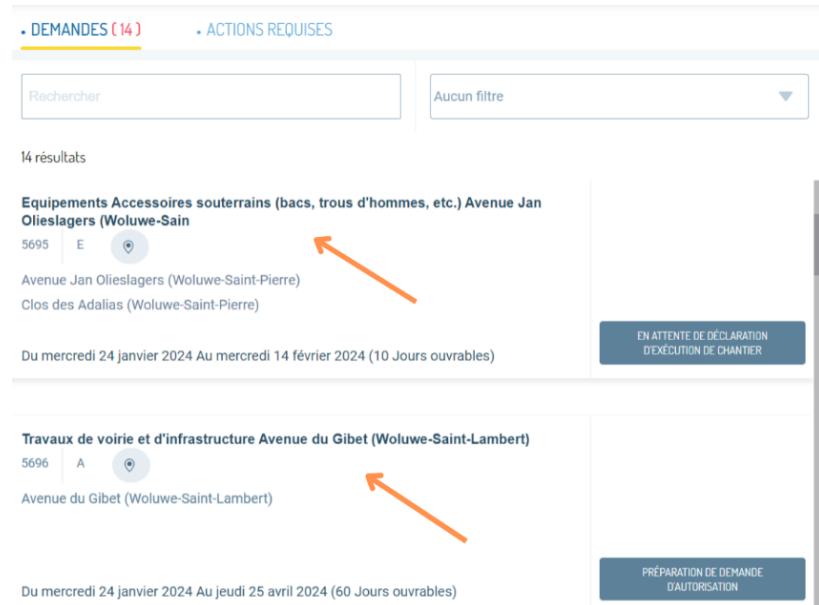
Consulter

- 23.8. Si une icône verte s'affiche, c'est que votre avis de démarrage a bien été envoyé. Vous pouvez donc démarrer votre chantier.

 Avis démarrage (1)

## 24. Comment envoyer un avis flash ?

- 24.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer un avis flash.



• DEMANDES (14) • ACTIONS REQUISÉES

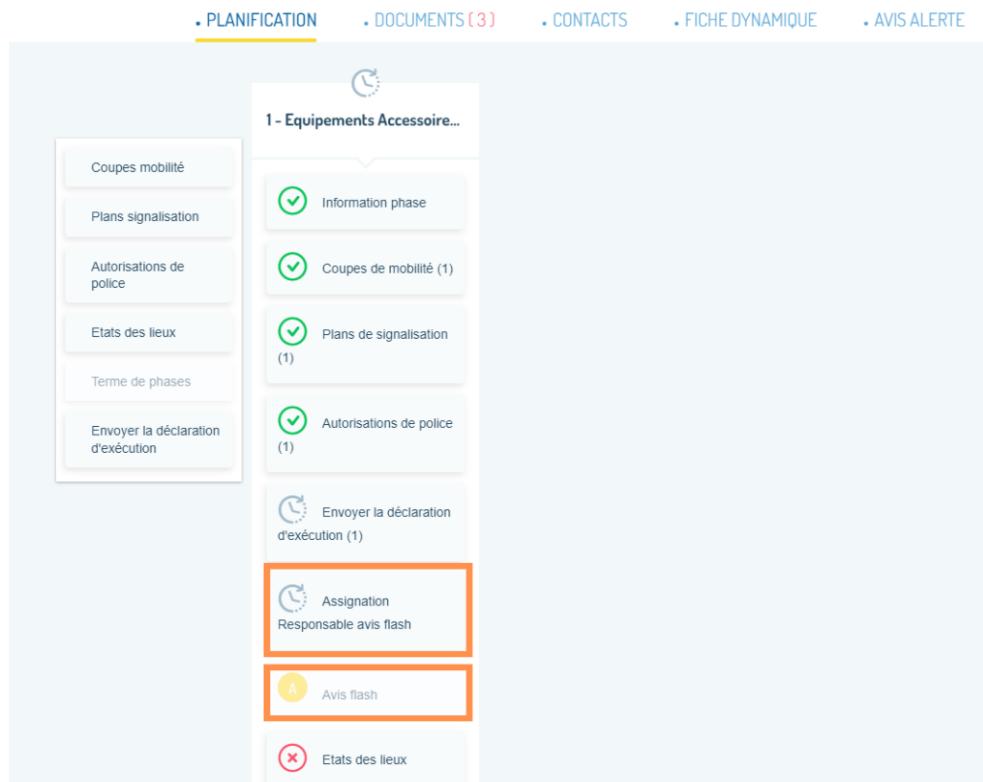
Rechercher Aucun filtre

14 résultats

**Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)**  
 5695 E   
 Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
 Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)  
 Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)  
 EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

**Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**  
 5696 A   
 Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)  
 Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)  
 PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

- 24.2. Avant de pouvoir envoyer un avis flash, vous devrez d'abord assigner un responsable. Pour ce faire, cliquez sur « Assignment Responsable avis flash ».



• PLANIFICATION • DOCUMENTS (3) • CONTACTS • FICHE DYNAMIQUE • AVIS ALERTE

1 - Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)

Coupes mobilité  
 Plans signalisation  
 Autorisations de police  
 Etats des lieux  
 Terme de phases  
 Envoyer la déclaration d'exécution

Information phase  
 Coupes de mobilité (1)  
 Plans de signalisation (1)  
 Autorisations de police (1)  
 Envoyer la déclaration d'exécution (1)

Assigination Responsable avis flash  
 Avis flash  
 Etats des lieux

- 24.3. Vous verrez alors votre organisation, cliquez sur « Assigner » afin d'assigner un des membres en tant que responsable avis flash.

Chantier - 5695 ET

★ PHASE 1

Organisation ou Acteur

 ET	<input type="button" value="1"/>  
 DUPONT Etienne	

- 24.4. Lors de l'assignation, Osiris vous demandera si cela concerne l'entièreté de vos phases ou seulement l'une d'entre elles, cliquez sur la réponse adaptée à votre cas et sélectionnez alors le bouton « Assigner ».

×

### Assignation

De toutes les phases

Phase 1

- 24.5. Un message s'affichera afin de confirmer l'assignation, cliquez alors sur « oui ».

Assignation

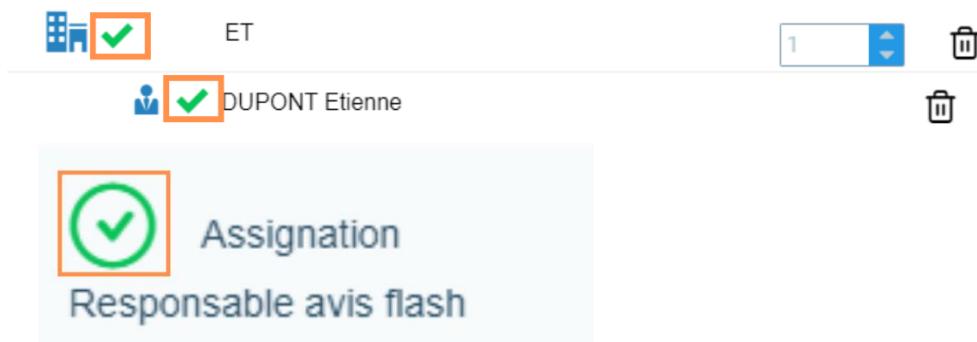
?

Confirmez-vous l'assignation ?

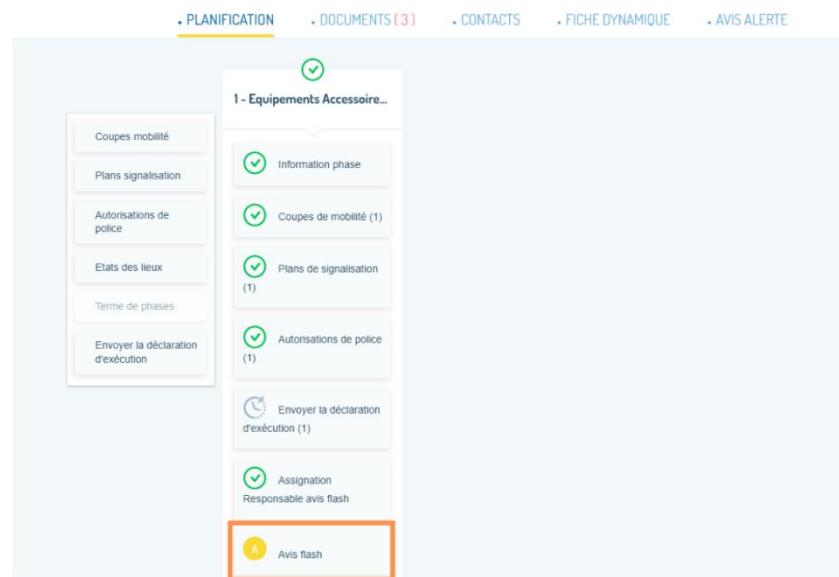
Oui  Non



- 24.6. Une fois fait, vous verrez alors des petits sigles verts qui s'afficheront à côté de votre organisation et ses membres, mais aussi sur votre tableau de bord à côté « d'Assignment Responsable avis Flash ».



- 24.7. Retournez alors sur votre tableau de bord, et sélectionnez « Avis flash ».





- 24.8. Pour envoyer un avis flash, sélectionnez un des statuts disponibles : en attente, en cours, en suspens, terminé.

Remarque : à chaque nouveau statut sélectionné, un nouvel avis flash est envoyé à l'administrateur de voirie.

Chantier - 5695

★ PHASE 1

Phase 1

24/01/2024 - 06/02/2024

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olie slagers (Woluwe-Saint-Pierre), Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Avenue Jan Olie slagers (Woluwe-Saint-Pierre), Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

En attente

En cours

En suspens

Terminé



## 25. Comment établir un état des lieux ? (Facultatif)

L'état des lieux est un constat détaillé de l'état de la voirie avant que votre chantier ne débute. Celui-ci se fait généralement deux fois, le premier avant le commencement de vos travaux et le second après la réalisation de ceux-ci.

Remarque : l'état des lieux n'est pas obligatoire, mais il se peut que l'on vous en demande un.

### 25.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez établir un état des lieux.

• DEMANDES (14) • ACTIONS REQUISÉES

Rechercher Aucun filtre

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 E 🔍

Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

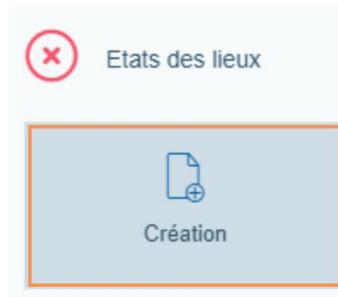
5696 A 🔍

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 25.2. Vous verrez la case « État des lieux », sélectionnez là. Cliquez ensuite sur « Crédation ».





**25.3. Remplissez les différentes informations concernant votre état des lieux. Une fois rempli, cliquez sur « Sauvegarder ».**

Etat(s) des lieux

Création d'un état des lieux

Type \* ←

Entrée

Date \* ←

Le  à

Description ←

**25.4. Remplissez l'invitation pour l'état des lieux.**

Invitation à l'état des lieux d'entrée du 08/01/2024

Administrateur ←

Woluwe-Saint-Pierre

Bâtiment ←

Rue ←

Numéro ←

Code postal ←

Localité ←

Commentaire ←

**25.5. Une fois transmise, vous verrez une icône verte s'afficher.**





## 26. Comment envoyer un terme de phases ?

Remarque : avant de pouvoir mettre un terme à une phase, il faut que celle-ci soit en cours d'exécution et que vous ayez effectué une demande de démarrage.

### 26.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer un terme de phase.

• DEMANDES (14) • ACTIONS REQUISÉES

Rechercher Aucun filtre

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 E

Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

5696 A

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 26.2. Sélectionnez « demander terme » pour la phase concernée.

Autorisations de police (1)

Avis démarrage (1)

Demander terme

### 26.3. Un message de demande de confirmation s'affichera alors, sélectionnez « oui » afin de clôturer la phase.

Confirmation terme de phase

❓ Êtes-vous sûr(e) de vouloir terminer cette phase ?

Oui  Non



## 27. Comment ajouter une nouvelle phase ?

- 27.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter une nouvelle phase.

DASHBOARD SCREENSHOT

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 | E

Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

5696 | A

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

- 27.2. Pour la création d'une nouvelle phase, sélectionnez l'option « action ».

AVIS DE DÉMARRAGE/DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER ENVOYÉ (05/02/2024) A

5955 | I

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

7 Jours ouvrables

Du dimanche 25 février 2024 Au dimanche 24 mars 2024

Information générale

Actions

- 27.3. Ensuite, choisissez l'option « ajouter une phase ».

Ajouter une phase

Requête KLIM-CICC

Modifier responsable chantier

Demander Terme du chantier

Abandonner le chantier

Tableau de suivi autorisation

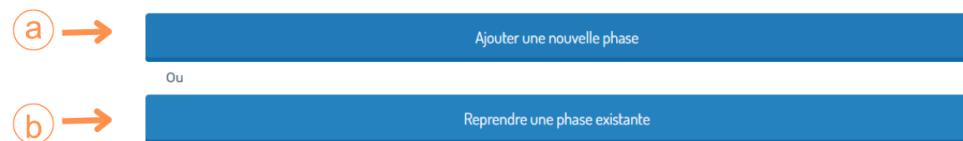
Respect 4m (SIAMU)

Communications publiques



#### 27.4. Vous tomberez alors sur ceci :

Ajouter une phase



- Afin de créer une nouvelle phase sélectionnée « ajouter une nouvelle phase » et rendez-vous au point **27.5**.
- Pour reprendre les caractéristiques de l'une de vos phases existantes, cliquez sur « reprendre phase existante ».

#### 27.5. Choisissez le nom de votre nouvelle phase et cliquez sur « suivant ».

Nouvelle phase - Adaptation du nom de l'utilisation de la voirie

Vous allez créer une nouvelle phase. Vous pouvez adapter le nom de l'utilisation de la voirie.

Fr \*

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

Nl \*

Plaatsing van leidingen : kabels, pijpleidingen, kokers & bakken Paul Hymanslaan (Sint-Lambrechts-Wo)

#### Identification de la phase

Entrez le nom de la phase:

FR

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul H

NL

Plaatsing van leidingen : kabels, pijpleidingen, kokers & bakken Paul Hy



- 27.6. Lors de cette étape, choisissez la période d'exécution de votre phase. Vous pourrez aussi choisir les jours que vous voulez « exclure ». Les jours d'exclusion sont les jours durant lesquels le chantier ne sera pas exécuté.

Sur quelle période va s'étaler l'utilisation de la voirie ?  
(Prenez une marge de sécurité)

Date de début	Date de fin
25/02/2024	24/03/2024

du 12/03/2024 à 00:00  
Sauf au 21/03/2024 à 23:59

[Ajouter une exclusion](#)

- 27.7. Lors de cette étape, vous devrez choisir vos préférences concernant l'exécution de votre chantier.

Vous devrez faire 3 choix différents :

- Le premier, étant de choisir si votre chantier est effectué durant les jours ouvrables, uniquement durant le weekend ou alors 7J/7.
- Le second choix, est de choisir si votre chantier est exécuté en journée, de nuit ou 24h/24.
- Et pour finir, vous aurez la possibilité de choisir si vous désirez exécuter votre chantier durant les heures de pointe, durant les vacances scolaires et/ou durant les jours fériés.

Remarque : pour le dernier choix, vous avez la possibilité de choisir plus d'une case à la fois.

Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?

Jours ouvrables (5/7) ✓	Week-ends uniquement	7j/7
En journée uniquement	De nuit uniquement ✓	24h/24
de 22:00 à 06:00		
Hors des heures de pointe	Vacances scolaires incluses ✓	Jours fériés inclus



27.8. Selon votre réponse à l'étape précédente, vous vous retrouverez devant 3 cas différents :

a. *Jours ouvrables*

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement en jours ouvrables, indiquez le nombre de jours ouvrables total d'exécutions. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

Remarques :

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?

(Le plus précis possible)

Jours ouvrables  
(5/7 de 8h à 22h)

→

Max 12 jours ouvrables

b. *Jours non ouvrables*

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement pendant des jours dits non ouvrables, choisissez alors le nombre de jours non ouvrables total d'exécution. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans les jours que vous vous apprêtez à indiquer.

Remarques :

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?

(Le plus précis possible)

Jours non ouvrables  
(Fériés/week-end)

→

Max 7 jours non ouvrables

c. 7j/7

Dans le cas où votre chantier se déroule 7j/7, celui-ci comprend alors les jours ouvrables ainsi que non ouvrables.

Choisissez alors le nombre de jours durant lesquels vous souhaitez réaliser votre chantier.

Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

Remarques :

- Dans les encadrés orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables/non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ces nombres sont variables et s'adaptent à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours ouvrables (5/7 de 6h à 22h)	Jours non ouvrables (Fériés/week-end)
0	0
Max 12 jours ouvrables	Max 7 jours non ouvrables



**27.9. Dans votre récapitulatif des périodes, vous pourrez choisir la flexibilité de votre marge de manœuvre.**

Dans le semainier, vous pourrez choisir les horaires durant lesquels vous souhaitez effectuer votre chantier. Notez qu'il vous est possible de cocher et décocher les cases vertes que vous voyez sur la photo ci-dessous.

*a. Jours ouvrables*

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

20 Jours ouvrables

A réaliser entre le 23/01/2024 et le 12/03/2024

Jours ouvrables (5/7)  
 En journée uniquement de 06.00 à 22.00

*b. Jours non ouvrables*

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

0 Jour ouvrable

A réaliser entre le 05/02/2024 et le 27/02/2024

Week-ends uniquement  
 En journée uniquement de 06.00 à 22.00  
 Vacances scolaires incluses



c. 7j/7

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

17 Jours ouvrables

A réaliser entre le 05/02/2024 et le 27/02/2024

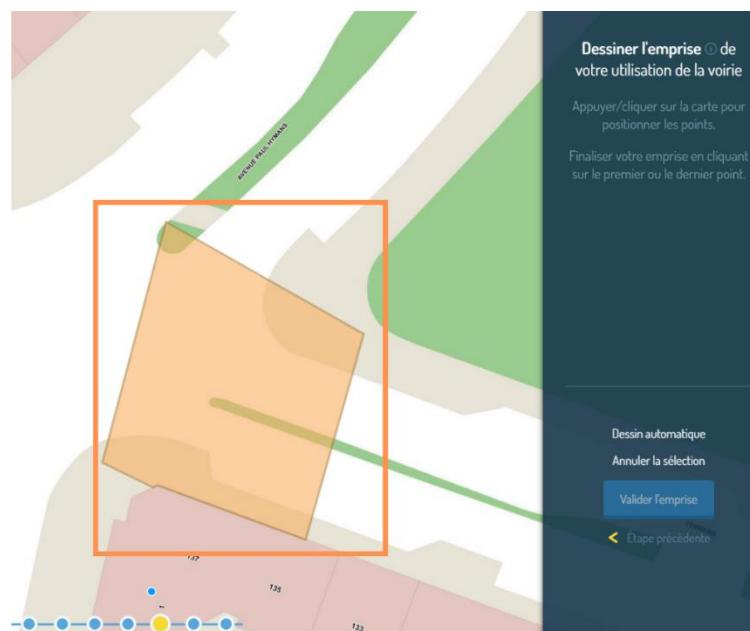
7j/7  
 En journée uniquement de 06:00 à 22:00  
 Vacances scolaires incluses



#### 27.10. Lors de cette étape, vous devrez choisir l'emprise de votre phase.

Attention : celle-ci doit obligatoirement être comprise dans l'emprise que vous aviez choisie pour votre chantier au préalable.

Je vous renvoie vers la section [Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?](#) afin de voir les différentes possibilités pour le dessin votre emprise.



27.11. Sur cette page, choisissez la méthode qui sera utilisé lors de l'exécution votre chantier. Il est possible qu'aucune de ces informations ne concerne votre chantier. Dans cette situation, cliquez simplement sur la case « Autres ».

**Méthode**

**Nombre de tuyaux \***

2

**Nombre de tranchées \***

4

Extension réseau

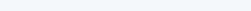
Raccordement client

✓

En tranchées ouvertes

Forage Manuel

Forage Dirigé



Continuer >

27.12. Si votre chantier a un impact sur un ou plusieurs utilisateur(s) de la voirie, cochez le(s) suivant(s).

Remarque : Osiris arrive automatiquement à déterminer si votre chantier a un impact sur les piétons et/ou cyclistes. Pour le reste des usagers, c'est à vous de les sélectionner.

De plus, pour les cyclistes, il vous faudra spécifier quel sens de circulation est interrompu et pour les piétons, il vous faudra préciser si la circulation est complètement interrompue ou non.



27.13. Une fois que vous avez complété les différents points précédents, vous verrez apparaître votre nouvelle phase.

2 - Pose de conduites : câbl...

-  Information phase
-  Coupes de mobilité
-  Demandes autorisation / Autorisations modifiantives / Compléments
-  Plans de signalisation
-  Autorisations de police
-  Avis démarrage
-  Assignation  
Responsable avis flash
-  Avis flash
-  Etats des lieux

## Partie 2 : Contact et liens utiles

En cas de questions persistantes, nous vous encourageons à visiter le site de « [My Osiris](#) », où vous pourrez accéder à des informations complémentaires. De plus, un système d'assistance [helpdesk](#) est disponible pour vous orienter de manière plus efficace.

De plus, afin de pouvoir faciliter l'encodage de vos chantiers, nous avons créé des guides d'utilisateur qui vous guideront pas à pas. Vous pouvez les retrouver ci-dessous :

- a. Guide d'utilisateur complet : XXXXXX
- b. Encoder un chantier de Type D : XXXXXX
- c. Encoder un chantier de Type E : XXXXXX
- d. Introduire une demande de chantier de moins de 24h : XXXX
- e. Introduire une demande de déménagement/livraison : XXXX
- f. Introduire une demande de placement d'un échafaudage : XXXXXX
- g. Introduire une demande en zone de stationnement : XXXX